

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03027  
Numéro SIREN : 642 007 991  
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE GROUPEMENTS D ACHATS DES  
CENTRES LECLERC

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 15710



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés  
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

## Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire  
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique



# GALEC

26, Quai Marcel Boyer  
94200 - IVRY SUR SEINE



Société Coopérative Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance et à capital variable  
R.C.S. CRETEIL 642 007 991

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés  
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

## COMPTE-RENDU DE MISSION

---

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.C. GALEC** relatifs à l'exercice **du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	503 671 399 €
■ Chiffre d'affaires	144 856 838 €
■ Bénéfice net comptable	- €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

**Christian PALVADEAU**

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain  
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté

TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



**BILAN**

ACTIF	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>438 375 347</b>	<b>218 085 662</b>	<b>220 289 684</b>	<b>218 500 538</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>136 384 857</b>	<b>100 879 641</b>	<b>35 505 215</b>	<b>36 128 556</b>
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	132 503 999	100 879 641	31 624 357	28 140 129
IMMOBILISATIONS INCORP. EN COURS	3 880 858		3 880 858	7 988 427
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>246 117 697</b>	<b>117 206 020</b>	<b>128 911 676</b>	<b>135 614 411</b>
TERRAINS	17 031 504	913 151	16 118 353	16 145 397
CONSTRUCTIONS	164 799 018	95 409 820	69 389 197	74 363 019
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	803 940	762 820	41 120	52 158
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	63 431 742	20 120 228	43 311 513	45 051 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	51 490		51 490	2 548
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	<b>55 872 792</b>		<b>55 872 792</b>	<b>46 757 570</b>
PARTICIPATIONS	33 884 039		33 884 039	33 894 039
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	12 084 906		12 084 906	2 959 684
TITRES IMMOBILISES DIVERS	183 546		183 546	183 546
PRETS	9 700 000		9 700 000	9 700 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	20 300		20 300	20 300
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>310 014 264</b>	<b>26 632 549</b>	<b>283 381 714</b>	<b>262 621 864</b>
<b>CREANCES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>226 750 295</b>	<b>498 360</b>	<b>226 251 934</b>	<b>186 598 200</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	191 507 050	498 360	191 008 690	155 485 578
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	35 243 244		35 243 244	31 112 622
<b>CREANCES DIVERSES (3)</b>	<b>30 333 290</b>	<b>26 134 189</b>	<b>4 199 100</b>	<b>1 985 307</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>1 039</b>		<b>1 039</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>48 884 790</b>		<b>48 884 790</b>	<b>71 204 372</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	<b>4 044 848</b>		<b>4 044 848</b>	<b>2 833 984</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>748 389 612</b>	<b>244 718 212</b>	<b>503 671 399</b>	<b>481 122 403</b>
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an				924 481



<b>BILAN</b>
--------------

<b>PASSIF</b>	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>140 456 556</b>	<b>138 766 227</b>
<b>CAPITAL</b>	<b>91 981 714</b>	<b>92 294 274</b>
<b>RESERVES</b>	<b>13 232 835</b>	<b>13 232 835</b>
RESERVE LEGALE	753 760	753 760
AUTRES RESERVES	12 479 075	12 479 075
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>35 242 006</b>	<b>33 239 117</b>
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>140 456 556</i>	<i>138 766 227</i>
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>433 516</b>	<b>861 629</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>433 516</b>	<b>861 629</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>362 781 327</b>	<b>341 494 547</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>52 092 600</b>	<b>60 335 400</b>
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	37 092 600	45 335 400
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	15 000 000	15 000 000
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>105 212 294</b>	<b>98 350 179</b>
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	51 401 338	47 182 381
DETTES FISCALES ET SOCIALES	47 312 280	45 329 056
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	6 498 675	5 838 742
<b>DETTES DIVERSES</b>	<b>205 476 432</b>	<b>182 808 967</b>
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	4 446 513	4 074 669
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 308	
AUTRES DETTES DIVERSES	201 025 610	178 734 298
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>503 671 399</b>	<b>481 122 403</b>
(1) Dont à plus d'un an	43 849 800	52 092 600
Dont à moins d'un an	318 931 527	289 401 947
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		


**COMPTE DE RESULTAT**

	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>162 681 628</b>	<b>137 640 406</b>
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	144 856 838	120 777 440
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>144 856 838</i>	<i>120 777 440</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	788 544	262 042
TRANSFERTS DE CHARGES	1 224 559	1 167 121
AUTRES PRODUITS	15 811 685	15 433 802
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>159 706 905</b>	<b>132 896 704</b>
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	44 060 091	45 021 077
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 305 527	5 676 105
SALAIRES ET TRAITEMENTS	40 860 952	38 988 860
CHARGES SOCIALES	19 427 633	18 156 906
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	19 177 879	19 747 408
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	26 589 797	72 959
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	80 000	491 629
AUTRES CHARGES	4 205 023	4 741 757
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 974 722</b>	<b>4 743 702</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPER FAITES EN COMMUN</b>		
PERTE OU BENEFICE TRANSFERE	93 115	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 079 866</b>	<b>615 793</b>
PARTICIPATIONS	2 036 322	565 701
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	36 317	49 129
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 576	
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	1 650	963
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>467 413</b>	<b>516 413</b>
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	461 781	515 368
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	5 631	1 044
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 612 453</b>	<b>99 380</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 494 060</b>	<b>4 843 083</b>


**COMPTE DE RESULTAT**

	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 773 358</b>	<b>4 943 000</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 007	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	41 500	125 467
REPRISES SUR PROVISIONS	5 724 851	4 817 533
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>8 100 759</b>	<b>7 876 119</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION	437 126	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	39 896	117 984
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	7 577 740	7 593 420
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	45 996	164 713
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 327 401)</b>	<b>(2 933 118)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES	2 162 351	1 869 052
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 308	40 912
<i>Total des produits</i>	<i>170 534 853</i>	<i>143 199 201</i>
<i>Total des charges</i>	<i>170 534 853</i>	<i>143 199 201</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	2 072 639	614 830

## ANNEXE

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

---

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail, mise en application des gestes barrières, développement du télétravail...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

---

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

### **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

---

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles**

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans, 5 ans et 7 ans.

Dans le cadre du développement « omni-canal », la société a mis en service, sur l'exercice, une partie du programme Alice. Celui-ci regroupe le projet « référentiel », le projet « gestion commerciale » et le projet « outils métiers ». Ce programme a fait l'objet d'un amortissement sur 7 ans de fait de son aspect « structurant » vis-à-vis du nouveau système d'information du Galec.

La société a comptabilisé en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : (*) 10 à 40 ans	- Matériels et outillages :	3 à 10 ans
- Constructions : (*) 40 ans	- Matériels informatiques :	3 ans
- Agencements des constructions : 10 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 10 ans
- Agencements divers : 6 ans et 8 mois à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

(\*) Pour le gros œuvre, les V.R.D. et les honoraires liés à la construction, la durée d'utilisation prévue est de 40 ans et les amortissements fiscaux sont calculés sur 25 ans. L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal (selon la durée d'usage) est constaté en amortissement dérogatoire.

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif. L'amortissement pratiqué correspond à l'amortissement économique des biens et n'a donc fait l'objet d'aucun retraitement dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie à partir de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés d'une valeur issue des perspectives économiques déterminées avec prudence, ou de la valeur de marché des actifs détenus par les entités concernées.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### Provision

Les provisions sont enregistrées lorsque la société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

**NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose au 31/12/2021 de 91 981 714 parts sociales de 1 euro chacune, soit 91 981 714 €.

Variation du capital en nombre de parts :

- au 01/01/2021	92 294 274
- augmentation	116 160
- diminution	- 428 720
- au 31/12/2021	91 981 714

**Mali technique**

BRUT                      AMORTISSEMENT                      PROVISION                      NET

*Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan autres immobilisations incorporelles ou immobilisations corporelles diverses ou financières diverses :*

absorption de la société S.C.I. ISSYLEC le 19/11/2018

Terrain	7 144 002		7 144 002
Construction	40 231 584	5 680 421 (*)	34 551 163
	47 375 586	5 680 421	41 695 165

(\*) L'amortissement est pratiqué sur la durée résiduelle d'amortissement de la construction, soit 28 ans et 4 mois.

**Immobilisations**

DEBUT EXERCICE                      AUGMENTATIONS                      DIMINUTIONS                      FIN EXERCICE

Immobilisations incorporelles	125 276 703	11 149 655	41 500	136 384 858
Immobilisations corporelles	245 473 938	778 041	134 282	246 117 697
Immobilisations financières - titres	34 077 587		10 000	34 067 587
Immobilisations financières - créances	12 679 984	10 025 222	900 000	21 805 206
	417 508 211	21 952 918	1 085 782	438 375 348

**Amortissements**

DEBUT EXERCICE                      AUGMENTATIONS                      DIMINUTIONS                      FIN EXERCICE

Immobilisations incorporelles	89 148 146	11 743 099	11 604	100 879 642
Immobilisations corporelles	109 859 527	7 480 776	134 282	117 206 021
	199 007 673	19 223 876 (*)	145 885	218 085 663

(*) Dont dotation :		18 550 115		
. linéaire		18 550 115		
. dégressive		627 765		
. exceptionnelle		45 996		

<b>Provisions et dépréciations</b>		DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires		33 239 118	7 577 740	5 574 851	35 242 007
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges (1) (2)		861 629	80 000	508 113	433 516
Dépréciations de l'actif immobilisé					
Dépréciations de l'actif circulant		473 185	26 589 797 (3)	430 432	26 632 550
		34 573 931	34 247 537 (*)	6 513 396 (*)	62 308 073
(*) Dont :					
	. exploitation		26 669 797	788 545	
	. financier				
	. exceptionnel		7 577 740	5 724 851	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	508 113
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(2) Le montant des provisions pour risques et charges au 31/12/2021 est constitué de provision pour litiges prud'homaux.

(3) Dépréciation d'une avance de fonds à la S.N.C. L Commerce à hauteur de 26 134 189 € correspondant à la contribution aux pertes de la S.N.C. La S.N.C. L Commerce (détenue à hauteur de 99.92 % par le GALEC) a pour objet de développer un canal de distribution commun sur internet pour l'enseigne E. Leclerc. Conformément aux statuts de la S.N.C., les associés se sont engagés à apurer les pertes de ladite société (26 154 587 € en 2021) au prorata des parts dans le capital dès l'assemblée générale d'approbation des comptes de la S.N.C..

#### Informations liées aux litiges

La société GALEC est impliquée dans des contestations l'opposant à des tiers pour les motifs suivants :

- Ministre de l'Economie et des Finances :
  - Le 19 juillet 2019, la S.C. GALEC a été assignée avec trois autres co-défenderesses, les sociétés EURELEC TRADING, SCABEL et l'association ACDLEC, par le Ministre de l'Economie et des Finances à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris, pour de prétendues pratiques commerciales contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6 du Code de Commerce. Le Ministre de l'Economie et des Finances demande au tribunal de :
    - condamner la S.C. GALEC, in solidum avec les trois co-défenderesses, au paiement d'une amende de 117.3 millions d'euros.

Cette procédure est une première de la part d'une administration d'un état membre qui tente de poursuivre devant une juridiction nationale, et sur le terrain du droit national des pratiques restrictives, des entreprises exerçant leur activité dans un autre état membre, alors que cette activité est « a priori » licite aussi bien en droit de l'Union européenne qu'en vertu du droit de l'état membre d'accueil.

Une telle procédure soulève de très importantes questions juridiques à la fois en droit français et européen.

La procédure est en cours ; aucun jugement n'est intervenu.

- Le 28 février 2018, le Ministre de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC, devant le tribunal de commerce de PARIS, pour une pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6, I, 1<sup>o</sup> du code de commerce. Le Ministre de l'Economie et des Finances demande au tribunal de :
  - Condamner la S.C. GALEC à verser au trésor public les remises additionnelles et inconditionnelles induites par la pratique commerciale perçues à hauteur de 83 036 k€, à charge pour celui-ci de les restituer aux fournisseurs ;
  - Prononcer à l'encontre de la S.C. GALEC une amende civile d'un montant de 25 000 k€.

Un jugement du tribunal de commerce de PARIS a été prononcé le 11 mai 2021. Il a débouté le Ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et à condamner ce dernier à verser la somme de 20 000 € au titre de l'article 700 du CPC. Le Ministre de l'Economie et des Finances a fait appel de cette décision.

- Autorité de la concurrence :

- La société GALEC est impliquée avec sa filiale Scamark dans une procédure devant l'Autorité de la concurrence à la suite d'une notification de griefs en date du 5 octobre 2021 portant sur la mise en œuvre de pratiques constitutives d'une entente unique complexe et continue dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires en contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du Bisphénol A ou un de ses substituts.

Les griefs ont été adressés à la Scamark (comme acteur principal) et au Galec, en tant que société-mère. La procédure est actuellement en cours. Le montant de l'éventuelle amende ne peut être chiffré à date.

- Rupture des relations commerciales :

- Assignation de la société ; les procédures sont en cours.

- Contrefaçons de marques et de modèles :

- Assignation de la société ; les procédures sont en cours.

Le bien fondé de ces griefs et différends est contesté par la société appuyée en cela par ses conseils.

L'issue des procédures en cours se rapportant à ces litiges reste incertaine à ce jour. Dans l'attente du dénouement définitif de ces différends, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière.

**Biens pris en crédit-bail** **Néant**

<b>Créances : état des échéances</b>	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	21 805 206		21 805 206
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	226 750 295	226 750 295	
Créances diverses	30 333 290	30 333 290	
Charges constatées d'avance	4 044 849	4 044 849	
	282 933 641	261 128 434	21 805 206

<b>Dettes : état des échéances</b>	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)				
Emprunts bancaires (1)	37 092 600	8 242 800	28 849 800	
Emprunts & dettes financières divers (2) (**)	15 000 000			15 000 000
Dettes d'exploitation	105 212 295	105 212 295		
Dettes diverses	205 476 433	205 476 433		
Produits constatés d'avance				
	362 781 327	318 931 527	28 849 800	15 000 000

(\*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 8 242 800

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 15 000 000

(\*\*) Fonds de roulement d'un montant de 15 000 k€ versé par les coopérateurs pour assurer le financement des charges engagées pour leur compte

L'emprunt bancaire est couvert par un SWAP sur un capital de 63 194 800 € au taux fixe de 0.249 % depuis le 29 octobre 2018, jusqu'au 29 juin 2026.

**Créances d'exploitation et dettes diverses**

---

Sous ces rubriques figurent des produits négociés et collectés auprès des fournisseurs pour le compte des coopérateurs de la société GALEC et des charges engagées pour ces mêmes coopérateurs (sociétés exploitantes de magasins à l'enseigne E.LECLERC).

Seules les ristournes encaissées pour le compte des coopérateurs sont comptabilisées. Elles ne sont pas provisionnées du fait de leur nature liée aux achats de marchandises des coopérateurs.

L'estimation des ristournes au titre de 2021 restant à encaisser auprès des fournisseurs pour le compte des coopérateurs, à la clôture de l'exercice, s'élève à 316 615 k€.

**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

---

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses de maintenance et de licences correspondant à l'exercice 2021. Les charges à payer, les produits constatés d'avance et les produits à recevoir ne nécessitent pas d'informations particulières.

**Valeurs mobilières de placement**

---

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

---

La société GALEC est une coopérative de commerçants détaillants régie par la loi du 11 juillet 1972.

Statutairement, ses associés coopérateurs que sont les sociétés exploitantes de magasins à l'enseigne E.LECLERC s'engagent à couvrir à la clôture de chaque exercice comptable par une cotisation, l'intégralité des charges d'exploitation, financières et exceptionnelles.

**Chiffre d'affaires**

---

Il est réalisé en France.

La rubrique « Production vendue (services) » comprend essentiellement les cotisations des adhérents.

**Ventilation de l'effectif moyen**

---

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	580
- Agents de maîtrise	149
- Employés	32
	<hr/>
	761

**Rémunérations des dirigeants**

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Cession d'immobilisations incorporelles	29 896	41 500
Cession d'immobilisations financières	10 000	-
Amortissement exceptionnel pour mise au rebut	45 996	-
Subvention accordée	26 120	-
Charges exceptionnelles : abandon projet ALICE SI Compta	261 007	-
Amortissements dérogatoires (sur les développements informatiques)	6 273 573	5 572 066
Amortissements dérogatoires (sur la construction)	1 304 167	2 785
Amende administrative	150 000	150 000
Réaffectation de charges dans les comptes d'immobilisation (suite contrôle fiscal)	-	7 007
	<b>8 100 759</b>	<b>5 773 358</b>

**Participation des salariés**

Sous cette rubrique, figurent les sommes comptabilisées au titre de l'intéressement des salariés.

Le contrat a été mis en place à compter du 01/01/2008 puis renouvelé le 28/04/2011, le 19/06/2014, le 23/03/2017 et le 18/06/2020.

**Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend un rappel d'impôt suite à un contrôle fiscal portant sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2020.

**Situation fiscale latente**

Provision de charges à déductibilité différée :		
- Situation au début de l'exercice		3 474 213
- Situation à la fin de l'exercice		29 522 278
Déficit restant à reporter		
- Situation au début de l'exercice		6 672 018
- Situation à la fin de l'exercice		6 643 926
Produits taxés d'avance		
- Situation au début de l'exercice		-
- Situation à la fin de l'exercice		-

**AUTRES INFORMATIONS**

---

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

---

L'emprunt à long terme contracté auprès d'établissement de crédit est garanti par des sûretés réelles : hypothèque sur l'immeuble sis à Ivry-sur-Seine.

**Engagements financiers**

---

- Cautionnement au profit d'une filiale à hauteur de 2 532 k€.

**Engagements de retraite**

---

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
  - calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
  - exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
  - valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
  - calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
  - évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
  - taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (\*) ;
  - montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
  - critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et moyen pour les agents de maîtrise et les employés ;
  - table de mortalité : INSEE 2020.
- (\*) *taux IBOXX au 31/12/2021.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 5 616 000 €

**Entreprises liées**

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	33 779 527	99 512
Créances rattachées à des participations	12 084 906	-
Titres immobilisés	100 000	
Prêts	9 700 000	-
Clients et comptes rattachés	785 292	8 745
Créances diverses	3 009 151	
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	151 228	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 182 988	-
Produits de participation	2 011 100	-
Autres produits financiers	61 539	-
Produits des activités annexes	3 036 110	31 244
Transfert de charges	427 728	7 166
Autres produits	1 995 918	34 083
Charges exceptionnelles	26 120	-
Charges financières	-	-

**Filiales et participations détenues**

(cf annexe page 15)

**Comptes consolidés**

La société est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

**Honoraires de commissariat aux comptes**

La totalité des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 130 000 € se rattache à leur mission légale de certification des comptes annuels et consolidés. Les honoraires pris en charge au titre des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 9 000 €.

## Tableau des filiales et participations

RCS	Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
					Brute	Nette						
	<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>							GALEC				
Créteil 423 793 785	S.A.R.L. LOGILEC 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	76 225	2 857 279	100,00	76 225	76 225	-	-	97 619 062	(587 952)	-	
	GALEC POLOGNE Preganso SP ZO.O 00810 - VARSOVIE POLOGNE	153 476	3 184 420	100,00	153 477	153 477	-	-	3 739 784	(840 027)	-	
St Brieuc 496 660 018	S.A. KERMENE Le Perrey 22330 SAINT-JACUT DU MENE	16 000 000	151 690 442	99,94	2 305 023	2 305 023	-	-	1 066 514 243	3 374 440	1 499 100	
Créteil 552 095 812	S.A. LECLERC VOYAGES 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	64 400	3 770 949	99,37	190 752	190 752	-	2 532 000	5 952 048	46 147	-	
Créteil 410 970 503	S.A.S. SCAMARK 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	5 000 000	18 992 260	100,00	1 710 744	1 710 744	-	-	4 102 843 016	756 526	-	
Toulouse 306 920 109	SNC BANQUE EDEL 5 avenue Marcel Dassault 31500 - TOULOUSE	150 134 754	9 463 763	66,06	27 093 308	27 093 308	9 700 000	-	31 824 867	10 439 009	-	
Créteil 823 332 978	S.A.S. CONSO REGIE 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	100 000	1 033 479	100,00	100 000	100 000	-	-	32 256 035	689 573	512 000	
Créteil 828 378 950	S.A.S. FORMALEC 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	100 000	68 153	100,00	100 000	100 000	-	-	1 654 257	1 429	-	
Créteil 882 736 077	S.N.C. L. COMMERCE 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	2 051 000	26 154 587	99,92	2 050 000	2 050 000	-	-	78 340 644	(26 154 587)	-	
	<b>Participations détenues entre 10 % et 50%</b>											
Créteil 499 227 775	L. TELECOM 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	900 000	99 458	11,06	99 500	99 500	-	-	78 746 563	64 629	-	
Créteil 851 303 982	SCAFEL 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	1 700 019	5	5,88	100 000	100 000	-	-	10 695 311	-	-	
	SIPLEC International (DOKAN) Hong-Kong - CHINE	105	1 205 504	10,00	12	12	-	-	-	(139 871)	-	

**SOCIETE COOPERATIVE GROUPEMENT D'ACHAT DES CENTRES LECLERC**

**SC GALEC**

**Société coopérative Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance**

**A capital variable**

**Siège social : 94200 Ivry sur Seine – 26, quai Marcel Boyer**

**RCS 642.007.991 CRETEIL**

---

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 ARRETES PAR LE DIRECTOIRE**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 503 671 399 euros

Chiffre d'affaires : 144 856 838 euros

Résultat de l'exercice : 0 euro

Par ailleurs, le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler concernant le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil de surveillance

A large, stylized signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the text 'Le Conseil de surveillance'.

**SOCIETE COOPERATIVE GROUPEMENT D'ACHAT DES CENTRES LECLERC**

**SC GALEC**

**Société coopérative Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à capital variable**

**Siège social : 94200 Ivry sur Seine – 26, quai Marcel Boyer**

**RCS 642.007.991 CRETEIL**

---

**PROPOSITION D'AFFECTATION**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve le résultat de l'exercice qui est égal à zéro.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

---

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 20 JUIN 2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve le résultat de l'exercice qui est égal à zéro.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Le Président



# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Société Coopérative Groupement d'Achat  
des centres Leclerc (SC Galec)**

Société coopérative anonyme  
26 quai Marcel Boyer  
94200 Ivry-sur-Seine

**Grant Thornton**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**BM&A**

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
11 rue de Laborde  
75008 Paris

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## **Société Coopérative Groupement d'Achat des centres Leclerc (SC Galec)**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **SC Galec**,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SC Galec** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note suivante de l'annexe aux comptes annuels « Provisions et dépréciations » du paragraphe « Notes relatives à certains postes du bilan » concernant les litiges en cours.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe « Observation » du présent rapport, au 31 décembre 2021 la société SC Galec est impliquée dans des litiges l'opposant, directement ou indirectement, à des tiers.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Nous avons examiné les éléments de procédure (courriers, jugements, notifications, etc.) disponibles ainsi que les avis juridiques rendus par les cabinets d'avocats ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction de la société et en particulier avec la direction juridique ;
- Nous avons exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la direction ;
- Nous avons examiné le caractère approprié des principes comptables décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous avons contrôlé leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris le 3 juin 2022

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Pascal Leclerc  
Associé

**BM&A**



Pascal de Rocquigny  
Associé



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés  
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

## Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire  
Membre de la C.F.C.C. Ouest Atlantique

# GALEC

26, Quai Marcel Boyer  
94200 - IVRY SUR SEINE

Société Coopérative Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance et à capital variable  
R.C.S. CRETEIL 642 007 991

---

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

---

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain  
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté  
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



## BILAN

<b>ACTIF</b>	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>438 375 347</b>	<b>218 085 662</b>	<b>220 289 684</b>	<b>218 500 538</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>136 384 857</b>	<b>100 879 641</b>	<b>35 505 215</b>	<b>36 128 556</b>
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	132 503 999	100 879 641	31 624 357	28 140 129
IMMOBILISATIONS INCORP. EN COURS	3 880 858		3 880 858	7 988 427
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>246 117 697</b>	<b>117 206 020</b>	<b>128 911 676</b>	<b>135 614 411</b>
TERRAINS	17 031 504	913 151	16 118 353	16 145 397
CONSTRUCTIONS	164 799 018	95 409 820	69 389 197	74 363 019
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	803 940	762 820	41 120	52 158
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	63 431 742	20 120 228	43 311 513	45 051 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	51 490		51 490	2 548
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	<b>55 872 792</b>		<b>55 872 792</b>	<b>46 757 570</b>
PARTICIPATIONS	33 884 039		33 884 039	33 894 039
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	12 084 906		12 084 906	2 959 684
TITRES IMMOBILISES DIVERS	183 546		183 546	183 546
PRETS	9 700 000		9 700 000	9 700 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	20 300		20 300	20 300
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>310 014 264</b>	<b>26 632 549</b>	<b>283 381 714</b>	<b>262 621 864</b>
<b>CREANCES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>226 750 295</b>	<b>498 360</b>	<b>226 251 934</b>	<b>186 598 200</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	191 507 050	498 360	191 008 690	155 485 578
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	35 243 244		35 243 244	31 112 622
<b>CREANCES DIVERSES (3)</b>	<b>30 333 290</b>	<b>26 134 189</b>	<b>4 199 100</b>	<b>1 985 307</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>1 039</b>		<b>1 039</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>48 884 790</b>		<b>48 884 790</b>	<b>71 204 372</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	<b>4 044 848</b>		<b>4 044 848</b>	<b>2 833 984</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>748 389 612</b>	<b>244 718 212</b>	<b>503 671 399</b>	<b>481 122 403</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				924 481



<b>BILAN</b>
--------------

<b>PASSIF</b>	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>140 456 556</b>	<b>138 766 227</b>
<b>CAPITAL</b>	91 981 714	92 294 274
<b>RESERVES</b>	13 232 835	13 232 835
RESERVE LEGALE	753 760	753 760
AUTRES RESERVES	12 479 075	12 479 075
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>35 242 006</b>	<b>33 239 117</b>
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	140 456 556	138 766 227
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>433 516</b>	<b>861 629</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	433 516	861 629
<b>DETTES (1)</b>	<b>362 781 327</b>	<b>341 494 547</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	52 092 600	60 335 400
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	37 092 600	45 335 400
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	15 000 000	15 000 000
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>105 212 294</b>	<b>98 350 179</b>
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	51 401 338	47 182 381
DETTES FISCALES ET SOCIALES	47 312 280	45 329 056
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	6 498 675	5 838 742
<b>DETTES DIVERSES</b>	<b>205 476 432</b>	<b>182 808 967</b>
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	4 446 513	4 074 669
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 308	
AUTRES DETTES DIVERSES	201 025 610	178 734 298
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>503 671 399</b>	<b>481 122 403</b>
(1) Dont à plus d'un an	43 849 800	52 092 600
Dont à moins d'un an	318 931 527	289 401 947
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



## COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>162 681 628</b>	<b>137 640 406</b>
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	144 856 838	120 777 440
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	144 856 838	120 777 440
REPRISES SUR PROVISIONS	788 544	262 042
TRANSFERTS DE CHARGES	1 224 559	1 167 121
AUTRES PRODUITS	15 811 685	15 433 802
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>159 706 905</b>	<b>132 896 704</b>
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	44 060 091	45 021 077
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 305 527	5 676 105
SALAIRES ET TRAITEMENTS	40 860 952	38 988 860
CHARGES SOCIALES	19 427 633	18 156 906
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	19 177 879	19 747 408
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	26 589 797	72 959
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	80 000	491 629
AUTRES CHARGES	4 205 023	4 741 757
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 974 722</b>	<b>4 743 702</b>
 <b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPER FAITES EN COMMUN</b>		
PERTE OU BENEFICE TRANSFERE	93 115	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 079 866</b>	<b>615 793</b>
PARTICIPATIONS	2 036 322	565 701
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	36 317	49 129
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 576	
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	1 650	963
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>467 413</b>	<b>516 413</b>
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	461 781	515 368
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	5 631	1 044
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 612 453</b>	<b>99 380</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 494 060</b>	<b>4 843 083</b>



## COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/20 Durée 12 mois
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 773 358</b>	<b>4 943 000</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 007	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	41 500	125 467
REPRISES SUR PROVISIONS	5 724 851	4 817 533
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>8 100 759</b>	<b>7 876 119</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION	437 126	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	39 896	117 984
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	7 577 740	7 593 420
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	45 996	164 713
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 327 401)</b>	<b>(2 933 118)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES	2 162 351	1 869 052
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 308	40 912
<i>Total des produits</i>	<i>170 534 853</i>	<i>143 199 201</i>
<i>Total des charges</i>	<i>170 534 853</i>	<i>143 199 201</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 072 639	614 830
Charges financières concernant les entreprises liées		

## **A N N E X E**

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

---

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail, mise en application des gestes barrières, développement du télétravail...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

---

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêtés des comptes annuels.

### **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

---

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles**

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans, 5 ans et 7 ans.

Dans le cadre du développement « omni-canal », la société a mis en service, sur l'exercice, une partie du programme Alice. Celui-ci regroupe le projet « référentiel », le projet « gestion commerciale » et le projet « outils métiers ». Ce programme a fait l'objet d'un amortissement sur 7 ans de fait de son aspect « structurant » vis-à-vis du nouveau système d'information du Galec.

La société a comptabilisé en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : (*) 10 à 40 ans	- Matériels et outillages :	3 à 10 ans
- Constructions : (*) 40 ans	- Matériels informatiques :	3 ans
- Agencements des constructions : 10 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 10 ans
- Agencements divers : 6 ans et 8 mois à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

(\*) Pour le gros œuvre, les V.R.D. et les honoraires liés à la construction, la durée d'utilisation prévue est de 40 ans et les amortissements fiscaux sont calculés sur 25 ans. L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal (selon la durée d'usage) est constaté en amortissement dérogatoire.

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif. L'amortissement pratiqué correspond à l'amortissement économique des biens et n'a donc fait l'objet d'aucun retraitement dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie à partir de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés d'une valeur issue des perspectives économiques déterminées avec prudence, ou de la valeur de marché des actifs détenus par les entités concernées.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### Provision

Les provisions sont enregistrées lorsque la société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

**NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose au 31/12/2021 de 91 981 714 parts sociales de 1 euro chacune, soit 91 981 714 €.

Variation du capital en nombre de parts :

- au 01/01/2021	92 294 274
- augmentation	116 160
- diminution	- 428 720
- au 31/12/2021	91 981 714

**Mali technique**

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
<i>Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan autres immobilisations incorporelles ou immobilisations corporelles diverses ou financières diverses :</i>				
absorption de la société S.C.I. ISSYLEC le 19/11/2018				

Terrain	7 144 002			7 144 002
Construction	40 231 584	5 680 421 (*)		34 551 163
	47 375 586	5 680 421		41 695 165

(\*) L'amortissement est pratiqué sur la durée résiduelle d'amortissement de la construction, soit 28 ans et 4 mois.

**Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	125 276 703	11 149 655	41 500	136 384 858
Immobilisations corporelles	245 473 938	778 041	134 282	246 117 697
Immobilisations financières - titres	34 077 587		10 000	34 067 587
Immobilisations financières - créances	12 679 984	10 025 222	900 000	21 805 206
	417 508 211	21 952 918	1 085 782	438 375 348

**Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	89 148 146	11 743 099	11 604	100 879 642
Immobilisations corporelles	109 859 527	7 480 776	134 282	117 206 021
	199 007 673	19 223 876 (*)	145 885	218 085 663

(*) Dont dotation :	. linéaire	18 550 115
	. dégressive	627 765
	. exceptionnelle	45 996

<b>Provisions et dépréciations</b>		DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires		33 239 118	7 577 740	5 574 851	35 242 007
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges (1) (2)		861 629	80 000	508 113	433 516
Dépréciations de l'actif immobilisé					
Dépréciations de l'actif circulant		473 185	26 589 797 (3)	430 432	26 632 550
		34 573 931	34 247 537 (*)	6 513 396 (*)	62 308 073
(*) Dont :					
	. exploitation		26 669 797	788 545	
	. financier				
	. exceptionnel		7 577 740	5 724 851	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	508 113
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(2) Le montant des provisions pour risques et charges au 31/12/2021 est constitué de provision pour litiges prud'homaux.

(3) Dépréciation d'une avance de fonds à la S.N.C. L Commerce à hauteur de 26 134 189 € correspondant à la contribution aux pertes de la S.N.C. La S.N.C. L Commerce (détenue à hauteur de 99.92 % par le GALEC) a pour objet de développer un canal de distribution commun sur internet pour l'enseigne E. Leclerc. Conformément aux statuts de la S.N.C., les associés se sont engagés à apurer les pertes de ladite société (26 154 587 € en 2021) au prorata des parts dans le capital dès l'assemblée générale d'approbation des comptes de la S.N.C..

#### Informations liées aux litiges

La société GALEC est impliquée dans des contestations l'opposant à des tiers pour les motifs suivants :

- Ministre de l'Economie et des Finances :
  - Le 19 juillet 2019, la S.C. GALEC a été assignée avec trois autres co-défenderesses, les sociétés EURELEC TRADING, SCABEL et l'association ACDLEC, par le Ministre de l'Economie et des Finances à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris, pour de prétendues pratiques commerciales contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6 du Code de Commerce. Le Ministre de l'Economie et des Finances demande au tribunal de :
    - condamner la S.C. GALEC, in solidum avec les trois co-défenderesses, au paiement d'une amende de 117.3 millions d'euros.

Cette procédure est une première de la part d'une administration d'un état membre qui tente de poursuivre devant une juridiction nationale, et sur le terrain du droit national des pratiques restrictives, des entreprises exerçant leur activité dans un autre état membre, alors que cette activité est « a priori » licite aussi bien en droit de l'Union européenne qu'en vertu du droit de l'état membre d'accueil.

Une telle procédure soulève de très importantes questions juridiques à la fois en droit français et européen.

La procédure est en cours ; aucun jugement n'est intervenu.

- Le 28 février 2018, le Ministre de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC, devant le tribunal de commerce de PARIS, pour une pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6,I,1° du code de commerce. Le Ministre de l'Economie et des Finances demande au tribunal de :
  - Condamner la S.C. GALEC à verser au trésor public les remises additionnelles et inconditionnelles indument perçues à hauteur de 83 036 k€, à charge pour celui-ci de les restituer aux fournisseurs ;
  - Prononcer à l'encontre de la S.C. GALEC une amende civile d'un montant de 25 000 k€.

Un jugement du tribunal de commerce de PARIS a été prononcé le 11 mai 2021. Il a débouté le Ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et à condamner ce dernier à verser la somme de 20 000 € au titre de l'article 700 du CPC. Le Ministre de l'Economie et des Finances a fait appel de cette décision.

- Autorité de la concurrence :

- La société GALEC est impliquée avec sa filiale Scamark dans une procédure devant l'Autorité de la concurrence à la suite d'une notification de griefs en date du 5 octobre 2021 portant sur la mise en œuvre de pratiques constitutives d'une entente unique complexe et continue dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires en contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du Bisphénol A ou un de ses substituts.

Les griefs ont été adressés à la Scamark (comme acteur principal) et au Galec, en tant que société-mère. La procédure est actuellement en cours. Le montant de l'éventuelle amende ne peut être chiffré à date.

- Rupture des relations commerciales :

- Assignation de la société ; les procédures sont en cours.

- Contrefaçons de marques et de modèles :

- Assignation de la société ; les procédures sont en cours.

Le bien fondé de ces griefs et différends est contesté par la société appuyée en cela par ses conseils.

L'issue des procédures en cours se rapportant à ces litiges reste incertaine à ce jour. Dans l'attente du dénouement définitif de ces différends, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière.

**Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	21 805 206		21 805 206
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	226 750 295	226 750 295	
Créances diverses	30 333 290	30 333 290	
Charges constatées d'avance	4 044 849	4 044 849	
	282 933 641	261 128 434	21 805 206

**Dettes : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)				
Emprunts bancaires (1)	37 092 600	8 242 800	28 849 800	
Emprunts & dettes financières divers (2) (**)	15 000 000			15 000 000
Dettes d'exploitation	105 212 295	105 212 295		
Dettes diverses	205 476 433	205 476 433		
Produits constatés d'avance				
	362 781 327	318 931 527	28 849 800	15 000 000

(\*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

8 242 800

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

15 000 000

(\*\*) Fonds de roulement d'un montant de 15 000 k€ versé par les coopérateurs pour assurer le financement des charges engagées pour leur compte

L'emprunt bancaire est couvert par un SWAP sur un capital de 63 194 800 € au taux fixe de 0.249 % depuis le 29 octobre 2018, jusqu'au 29 juin 2026.

**Créances d'exploitation et dettes diverses**

---

Sous ces rubriques figurent des produits négociés et collectés auprès des fournisseurs pour le compte des coopérateurs de la société GALEC et des charges engagées pour ces mêmes coopérateurs (sociétés exploitantes de magasins à l'enseigne E.LECLERC).

Seules les ristournes encaissées pour le compte des coopérateurs sont comptabilisées. Elles ne sont pas provisionnées du fait de leur nature liée aux achats de marchandises des coopérateurs.

L'estimation des ristournes au titre de 2021 restant à encaisser auprès des fournisseurs pour le compte des coopérateurs, à la clôture de l'exercice, s'élève à 316 615 k€.

**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

---

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses de maintenance et de licences correspondant à l'exercice 2021. Les charges à payer, les produits constatés d'avance et les produits à recevoir ne nécessitent pas d'informations particulières.

**Valeurs mobilières de placement**

---

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

---

La société GALEC est une coopérative de commerçants détaillants régie par la loi du 11 juillet 1972.

Statutairement, ses associés coopérateurs que sont les sociétés exploitantes de magasins à l'enseigne E.LECLERC s'engagent à couvrir à la clôture de chaque exercice comptable par une cotisation, l'intégralité des charges d'exploitation, financières et exceptionnelles.

**Chiffre d'affaires**

---

Il est réalisé en France.

La rubrique « Production vendue (services) » comprend essentiellement les cotisations des adhérents.

**Ventilation de l'effectif moyen**

---

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	580
- Agents de maîtrise	149
- Employés	32
	<hr/>
	761

**Rémunérations des dirigeants**

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Cession d'immobilisations incorporelles	29 896	41 500
Cession d'immobilisations financières	10 000	-
Amortissement exceptionnel pour mise au rebut	45 996	-
Subvention accordée	26 120	-
Charges exceptionnelles : abandon projet ALICE SI Compta	261 007	-
Amortissements dérogatoires (sur les développements informatiques)	6 273 573	5 572 066
Amortissements dérogatoires (sur la construction)	1 304 167	2 785
Amende administrative	150 000	150 000
Réaffectation de charges dans les comptes d'immobilisation (suite contrôle fiscal)	-	7 007
	<b>8 100 759</b>	<b>5 773 358</b>

**Participation des salariés**

Sous cette rubrique, figurent les sommes comptabilisées au titre de l'intéressement des salariés.

Le contrat a été mis en place à compter du 01/01/2008 puis renouvelé le 28/04/2011, le 19/06/2014, le 23/03/2017 et le 18/06/2020.

**Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend un rappel d'impôt suite à un contrôle fiscal portant sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2020.

**Situation fiscale latente**

Provision de charges à déductibilité différée :		
- Situation au début de l'exercice		3 474 213
- Situation à la fin de l'exercice		29 522 278
Déficit restant à reporter		
- Situation au début de l'exercice		6 672 018
- Situation à la fin de l'exercice		6 643 926
Produits taxés d'avance		
- Situation au début de l'exercice		-
- Situation à la fin de l'exercice		-

**AUTRES INFORMATIONS**

---

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

---

L'emprunt à long terme contracté auprès d'établissement de crédit est garanti par des sûretés réelles : hypothèque sur l'immeuble sis à Ivry-sur-Seine.

**Engagements financiers**

---

- Cautionnement au profit d'une filiale à hauteur de 2 532 k€.

**Engagements de retraite**

---

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
  - calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
  - exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
  - valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
  - calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
  - évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
  - taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (\*) ;
  - montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
  - critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et moyen pour les agents de maîtrise et les employés ;
  - table de mortalité : INSEE 2020.
- (\*) *taux IBOXX au 31/12/2021.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 5 616 000 €

**Entreprises liées**

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	33 779 527	99 512
Créances rattachées à des participations	12 084 906	-
Titres immobilisés	100 000	
Prêts	9 700 000	-
Clients et comptes rattachés	785 292	8 745
Créances diverses	3 009 151	
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	151 228	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 182 988	-
Produits de participation	2 011 100	-
Autres produits financiers	61 539	-
Produits des activités annexes	3 036 110	31 244
Transfert de charges	427 728	7 166
Autres produits	1 995 918	34 083
Charges exceptionnelles	26 120	-
Charges financières	-	-

**Filiales et participations détenues**

(cf annexe page 15)

**Comptes consolidés**

La société est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

**Honoraires de commissariat aux comptes**

La totalité des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 130 000 € se rattache à leur mission légale de certification des comptes annuels et consolidés. Les honoraires pris en charge au titre des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 9 000 €.

## Tableau des filiales et participations

RCS	Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
					Brute	Nette						
	<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>							GALEC				
Créteil 423 793 785	<b>S.A.R.L. LOGILEC</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	76 225	2 857 279	100.00	76 225	76 225	-	-	97 619 062	(587 952)	-	
	<b>GALEC POLOGNE</b> Pregarnio SP ZO O 00810 - VARSOVIE POLOGNE	153 476	3 184 420	100.00	153 477	153 477	-	-	3 736 784	(840 027)	-	
St Brieuc 496 680 018	<b>S.A. KERMENE</b> Le Pirey 22330 SAINT-JACUT DU MENE	16 000 000	151 690 442	99.94	2 305 023	2 305 023	-	-	1 066 514 243	3 374 440	1 499 100	
Créteil 552 066 812	<b>S.A. LECLERC VOYAGES</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	64 400	3 770 949	99.37	190 752	190 752	-	2 532 000	5 952 048	46 147	-	
Créteil 410 970 503	<b>S.A.S. SCAMARK</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	5 000 000	18 992 280	100.00	1 710 744	1 710 744	-	-	4 102 843 016	756 526	-	
Toulouse 306 820 106	<b>SNC BANQUE EDEL</b> 5 avenue Marcel Dassault 31500 - TOULOUSE	150 134 754	9 463 753	66.06	27 093 308	27 093 308	9 700 000	-	31 824 867	10 439 009	-	
Créteil 823 332 978	<b>S.A.S. CONSO REGIE</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	100 000	1 033 479	100.00	100 000	100 000	-	-	32 258 035	669 573	512 000	
Créteil 828 378 950	<b>S.A.S. FORMALEC</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	100 000	68 153	100.00	100 000	100 000	-	-	1 654 257	1 429	-	
Créteil 882 736 077	<b>S.N.C. L COMMERCE</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	2 051 000	26 154 587	99.92	2 050 000	2 050 000	-	-	78 340 644	(26 154 587)	-	
	<b>Participations détenues entre 10 % et 50%</b>											
Créteil 499 227 775	<b>L TELECOM</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	900 000	99 458	11.06	99 500	99 500	-	-	78 746 563	64 629	-	
Créteil 851 303 982	<b>SCAFEL</b> 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	1 700 019	5	5.88	100 000	100 000	-	-	10 695 311	-	-	
	<b>SIPLEC International (DOKAN)</b> Hong-Kong - CHINE	105	1 205 504	10.00	12	12	-	-	-	(139 871)	-	